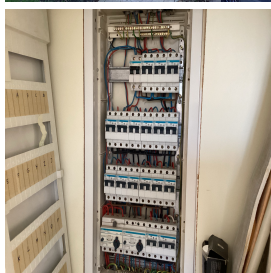


## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 88/2026/62585/D01:1

DATE DU CONTRÔLE 07/04/2026 (16:30 - 17:15) AGENT VISITEUR Philippe Da Silva  
 ADRESSE DU CONTRÔLE Windmolenstraat 32 - 1650 Beersel TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Windmolenstraat 32 - 1650 Beersel  
 Type de locaux Unité d'habitation (maison)  
 Objet du contrôle Demande dans le cadre d'une vente  
 Propriétaire Borenstein  
 Responsable des travaux non communiqué  
 Dérogations applicables/appliquées Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)  
 Organisme à l'origine du PV précédent BTV

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) IVERLEK  
 Code EAN 541448820048721545  
 Numéro du compteur 1LGZ0572881075  
 Index jour/nuit 001267/001136  
 Type de coupure générale Disjoncteur  
 Câble compteur - tableau VOB 6mm<sup>2</sup>  
 Tension nominale de service 3x400V + N - AC  
 Courant nominal de la protection de branchement 32A

### › CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	Pas OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	18
Les fondations datent	D'après le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK		
Type d'électrode de terre	Boucle	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Type de boucle de terre	Conducteur plein	Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	4,31	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK		
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Protection contre les contacts directs	OK		
Test de continuité	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	4,26		
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Adéquation DPCCR – prise de terre	OK		
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Adéquation protections surintensités – sections	OK		

## CONCLUSION : NON CONFORME

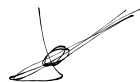
A la date du 07/04/2026, l'installation électrique de Windmolenstraat 32 - 1650 Beersel n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 07/04/2027.

Signature de l'agent



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 88/2026/62585/D01:1

### › LISTE DES INFRACTIONS

- Un/des cordons prolongateurs/multiprises sont installés en pose fixe. - 5.3.4.7.
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Le conducteur de protection n'est pas distribué dans l'entièreté de l'installation (installation d'après 1981). - 5.4.3.6.
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible. - 3.1.3.

### › REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions.
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas.
- Il faut prévoir les accessoires de scellée du dispositif différentiel de tête.

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 88/2026/62585/D01:1

### › ANNEXES

Autre(s)

